

Le Maroc empêche l'accostage d'un "navire de l'avortement"

Le Monde.fr avec Reuters | 04.10.2012 à 18h39



Des manifestants marocains contre l'avortement protestent le 4 octobre au port de Smir au Maroc où un navire de l'ONG Women on Waves tente d'accoster afin de sensibiliser les femmes à l'IVG. | AFP/FADEL SENNA

Le Maroc a interdit jeudi l'accès du port de Smir, dans le nord du pays, à un navire transportant des membres de l'ONG néerlandaise Women on Waves (femmes sur la vague) faisant campagne pour des avortements médicamenteux.

"Le port est totalement bloqué par des bâtiments de guerre et personne ne peut y pénétrer. Il y a beaucoup de police, ici", a déclaré Marlies Schellekens, un médecin de l'ONG ayant pu débarquer.

C'est la première fois que Women on Waves, dont le navire éponyme a déjà fait escale dans trois pays de tradition fortement catholique – l'Espagne, le Portugal et l'Irlande –, tente d'entrer dans un pays musulman. Au Maroc, l'interruption volontaire de grossesse est un acte illégal puni d'une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison.

Mercredi, le ministre marocain de l'intérieur, Mohand Laenser, avait fait savoir que le navire ne serait pas autorisé. *"Les organisateurs ne nous ont jamais contacté pour demander la permission de se rendre au Maroc. Nous n'allons pas les laisser entrer"*, avait-il annoncé.

DES AVORTEMENTS À BORD, DANS LES EAUX INTERNATIONALES

Malgré le refus prévisible des autorités, le navire semble tout de même vouloir faire escale au plus près des côtes afin de pouvoir faire bénéficier les Marocaines de leurs services. *"Nous avons ouvert un numéro d'urgence afin que les femmes puissent nous appeler pour obtenir des informations sur la pilule abortive"*, a indiqué Marlies Schellekens.

L'organisation, qui s'est déplacée au Maroc sur invitation du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI), se dit prête à pratiquer des avortements à bord du navire, dans les eaux internationales.

Chaque jour, des centaines d'avortements clandestins ont lieu dans des cliniques. *"De 600 à 800 avortements sont pratiqués quotidiennement, mais environ 250 seulement sont faits par des médecins. Ceux-ci sont plus sûrs, alors que les autres entraînent des risques"*, souligne Marlies Schellekens.

L'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin estimait en juin que la législation marocaine sur l'avortement était déconnectée des réalités sociales du pays et que le nombre d'avortements dangereux rendait impérieuse la nécessité d'une évolution de la loi.

Politique marocaine